



Date : 26 mai 2026

Destinataires : Présidents AHM

Objet : **RÈGLE DISCIPLINAIRE AU JUNIOR C-D**

VERSION EN FRANÇAIS ([English version](#))

Bonjour,

La région du Lac St-Louis a observé une augmentation importante des suspensions au niveau Junior C et D toujours persistante à ce jour.

Considérant cette augmentation et le nombre de joueurs récidivistes, la région maintien pour la saison 2026-2027 le code disciplinaire suivant s'appliquant exclusivement au niveau Junior C-D.

- À la deuxième suspension décernée à un même membre, joueur ou personnel de banc, la sanction s'appliquera comme deuxième offense peu importe la catégorie de l'infraction.
- À la troisième suspension décernée à un même membre, joueur ou personnel de banc, le membre sera convoqué automatiquement en comité de discipline.

Cordialement,

Lyne Sauvé, d.g.a.

coord-adj@hockeylsl.ca

HOCKEY LAC ST-LOUIS

c.c. Raymi Gélinau, directeur général
Membres du CA Hockey Lac St-Louis



Date : 26 mai 2026

Destinataires : MHA Presidents

Objet : **DISCIPLINARY RULE FOR JUNIOR C-D**

ENGLISH VERSION

The Lac St-Louis region has observed a significant increase in suspensions at the Junior C and D levels, which continues to this day.

Considering this increase and the number of repeat offenders, the region is maintaining for the 2026-2027 season the following disciplinary code applying exclusively to the Junior C-D level.

- Upon the second suspension granted to the same member, player or bench staff, the penalty shall apply as a second offence regardless of the category of the offence.
- Upon the third suspension awarded to the same member, player, or bench staff, the member will be automatically summoned to a disciplinary committee.

Best regards,

Lyne Sauvé, d.g.a.

coord-adj@hockeylsl.ca

HOCKEY LAC ST-LOUIS

c.c. Raymi Gélinau, directeur général
Membres du CA Hockey Lac St-Louis